

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17 octobre 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Coirac, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, Eric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean Luc PIVA (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, Francis PEYRE (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Claude LUMEAU, Rémi BALLARIN, Luc HERAULT (Sauveterre de Guyenne), Jean Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (Saint Martin de Lerm), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Jean Marie VIAUD Sylviane LANGEL (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET (Blasimon), Anne BLONDEL, Claudette BIDOUSE (Coirac).*

Excusés ayant donné pouvoir : Yves RAYNE pv à Yves d'AMECOURT, Daniel PALUDETTO pv à Daniel BARBE.

Excusés : Martine LOPEZ (Saint Martin de Lerm), Bernadette BOGET (Cleyrac), Gilles BUSSAC (Sauveterre de Guyenne).

Auditeurs libres : Marie Christine LAVENIER (Suppléante Conseiller Général), Philippe PAGOTTO, Cécile DARNAY (Caumont), Claudette BIDOUSE, Jean Claude BERNEDE, Jean Paul DESPLAT (Coirac), Christophe DUARTE (Castelviel), Rosy LUIZ (Saint Martin du Puy).

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Mme Chevalard est excusée.

Madame Catherine Dakir est nommée secrétaire de séance.

MULTI-ACCUEIL – AVENANTS TRAVAUX

Patrick Maumy informe de l'avancée de la construction du multi-accueil. Le planning des travaux est respecté. Cependant, il indique qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications dans les travaux prévus, ce qui entraîne des avenants, en plus value :

- Rouchou (lot 9 carrelages) modification du carrelage plus value 726.55 € TTC

- LPM (lot 7 Plomberie)	rajout lavabo	plus value	902.37 € TTC
- Cabanat (lot 8 Courants forts, faibles),	modification baie de brassage		<u>1 446.91 € TTC</u>
		Total	3 091.44 € TTC

Après l'accord favorable du bureau, le Président présente ces avenants à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les avenants.

Ensuite, s'engage une discussion à propos d'une visite de la PMI sur le site. Il a été demandé des réajustements ; ces points seront traités avec les deux Vice-présidents, à savoir, Patrick Maumy et Daniel Barbe.

Le Président rappelle que la PMI a donné son accord sur le projet initial et qu'il convient d'être très prudent sur l'acceptation des demandes qui arrivent au cours du chantier. Celles-ci génèrent des plus values qui ne sont pas financées. Toutes ces demandes seront étudiées.

ENFANCE JEUNESSE

Bilan de l'été

Daniel Barbe informe du bilan du fonctionnement des accueils de loisirs pour cet été. La fréquentation a été très correcte. Au vue d'une demande importante d'inscriptions, un public d'habitues mais aussi de nouveaux arrivants sur notre territoire, l'Alsh de Mauriac a dû ouvrir une semaine de plus.

Le mercredi, l'accueil de loisirs du Haut Benauges est pratiquement complet, cependant quelques enfants sont transférés par bus de Mauriac.

De plus, il est proposé de réorganiser le temps de travail et les missions d'Emmanuel André. Sa mission au sein des équipes d'ALSH a engendré un gain d'autonomie des directeurs des accueils de loisirs. Il est proposé de consacrer son temps à la mise en place et à la montée en puissance de l'Ecole Multi-Sport.

Coté ALSH, chaque responsable de structure se voit attribuer une mission complémentaire transversale, à savoir :

- Communication et lien avec la cuisine centrale : Sandrine Langel
- Transports : Sandra Marty
- Projets, activités inter-alsh : Jonathan Cologni

Il est présenté plusieurs conventions avec les associations pour que les enfants puissent accéder aux activités pendant l'accueil des mercredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions avec les différentes associations concernées.

Point candidature

Le Président informe du recrutement de la directrice de la crèche, Claire de Saint-Léger, qui prendra son poste le 2 novembre 2011, comme prévu. Elle viendra se présenter à la réunion du prochain bureau.

Le Président donne la parole à Daniel Barbe qui fait part du résultat de la réunion du 13 octobre avec les services de la PMI et la CAF. La PMI refuse la proposition d'intégrer Leslie Teulé à l'équipe du multi-accueil tel que présenté. Daniel Barbe informe que la discussion n'est pas terminée et que les échanges se poursuivent.

Le Président rappelle l'objectif de cette intégration qui est de disposer d'une continuité entre le RAM et la Crèche. Mais il précise que cela ne sera possible que si le ½ poste de Leslie Teulé est intégré dans l'équipe déjà prévue pour la crèche. Sans quoi son salaire ne serait pas pris en charge dans le financement global du fonctionnement.

Information d'un recrutement d'un saisonnier

Pour palier la demande des parents, il a été recruté un saisonnier pour le fonctionnement de l'Alsh de Mauriac pour les vacances de la Toussaint, soit 7 jours.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Après avoir distribué la délibération, M. le Président la commente. Elle intègre les décisions prises lors des précédentes séances ainsi que la subvention attribuée par le Conseil Général pour la salle de sport.

Subvention du CG salle de sport	+ 120 000 €
---------------------------------	-------------

Nouvelles dépenses :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| - Supplément Voirie (opération 21)* | - 68 000 € |
| - Achat Caprais garage | - 50 000 € |
| - Défibrillateur | - 2 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte la délibération modificative budgétaire.

Serge Duru présente un détail de l'opération comprenant le marché de voirie 2011 détaillé par commune et l'élargissement de la route de Gabachot.

Il informe qu'une réunion sera programmée fin d'année pour avoir une approche des travaux pour l'année 2012.

EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE

Patrick Maumy présente la fiche action du projet « City stade » (équipements sportifs de proximité) qui intègre une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le dossier comprend la construction de 3 city stades (Sauveterre, Blasimon et Gornac) selon le montant budgétisé, soit 176 000 € TTC.

Un « skate parc » sera installé sur la commune de Sauveterre en fonction du montant de la subvention allouée sur le projet.

Coût de l'opération		Financement	
Investissement (HT) :	147 157.19€	Subvention Conseil Général 40%	58 862.87€
TVA à 19.6 %:	28 842.80€	FC TVA (15.482%)	22 782.87€
		CDC Sauveterrois	94 354.26€
Montant TTC :	176 000€	Total :	176 000€

D'autres pistes de subventions sont à l'étude, comme la CAF, le CNDS ou au titre de la DETR pour 2012. Dans ce cas, un nouveau plan de financement sera présenté.

La commission bâtiment se réunira la semaine prochaine pour présenter le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire demande au Président de déposer une demande auprès du Conseil Général selon le plan de financement présenté. Montant de la subvention : 58 862.87 €

SALON PROEMPLOI

Didier Lamouroux présente un premier bilan du déplacement lors du salon Proemploi, le 10 et 11 octobre 2012 à Paris. 23 contacts dont la moitié sont des salariés.

Il est présenté les deux visuels réalisés avec la commission communication ainsi que la chemise accompagnée de ses fiches.

Lors du déplacement, il a été accompagné de Cécile Darnay, élue de la commission développement économique. Le Président les a rejoints le mardi.

Il tient à remercier le travail réalisé par cette commission ainsi que Cécile Darnay pour sa participation.

Une réunion est prévue avec le Pays pour étudier et analyser les différents contacts pris.

Prise en charge des frais déplacements :

Il est présenté une prise en charge des frais engagés par les différents élus, à savoir, Didier Lamouroux, Yves d'Amécourt et Cécile Darnay pour le déplacement au salon Proemploi, du 11 octobre.

De plus, il y sera rajouté les frais de déplacements de Didier Lamouroux pour assister à la soutenance de la licence professionnelle de Coralie Saintourein à Foix.

Après l'avis favorable du bureau, il est présenté à l'assemblée cette prise en charge pour mandat spécial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour établir un mandat spécial pour rembourser les frais engagés à ce titre.

MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITE

Le Président donne le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres suite à l'appel à concurrence publié le 12 juillet pour une remise des offres le 31 août.

Suite aux différentes rencontres des 5, 19 et 26 septembre 2011, le Président en présente le résultat.

Trois propositions ont été déposées :

Cabinet	BERCAT	CERCEAU	BOYE
ass MO		2990,00	46046,00
Mission MO	31855,46	17342,00	19734,00
étude faisabilité	5896,28		
étude d'impact	10465,00	nc	
loi sur l'eau	2631,20	4186,00	
permis d'aménager	1435,20	4186,00	
remise			5000,00
s/total	52283,14	28704,00	60780,00
total sans étude d'impact	41818,14	28704,00	60780,00
options rajoutées			
Levé topo	1554,80	2392,00	
bornage		5980,00	
doc d'arpentage		3588,00	
étude de sol	2750,80	3588,00	
mission SPS	1883,70	3750,00	
REMISE			
total	58472,44	48002,00	

M. Richard du cabinet CERCEAU a informé qu'en article R 122-8 du code de l'environnement, l'étude d'impact n'est pas obligatoire. Cette étude n'est donc pas valorisée dans sa proposition de prix.

Après une rencontre avec chaque entreprise, la commission avait demandé, un second devis rajoutant les points suivants : bornage périmétrique et bornage des lots, document d'arpentage, études de sol et la mission SPS.

Didier Lamouroux précise qu'il a pris contact avec les collectivités ayant déjà travaillé avec le cabinet CERCEAU.

A la suite, la Commission a décidé de retenir le cabinet CERCEAU pour 28 704 € TTC. La Commission a opté également pour retenir les prestations en option auprès du cabinet CERCEAU.

Le coût global pour l'opération, avec les options, est de 48 002 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres

- *Retient l'entreprise CERCEAU pour un montant global de 48 002 € TTC*
- *Autorise le Président à signer les documents nécessaires.*

Didier Lamouroux informe qu'un comité de pilotage est en cours de création. Henri Honegger se propose pour représenter la commission développement durable.

Il en profite pour informer que l'enquête publique est terminée pour le projet de ferme photovoltaïque à Gornac.

DENOMINATION « COMMUNES TOURISTIQUES »

Nicole Bonnamy présente les critères pour déposer un dossier de demande de dénomination de la communauté de communes du Sauveterrois en « communes touristiques ».

Le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme a modifié le code de tourisme et notamment son article R. 133-32 qui dispose : Désormais peuvent être dénommées « communes touristiques », les communes ou communautés de communes qui répondent aux critères suivants :

- Disposer d'un Office de Tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination ;
- Organiser, en période touristique, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif. Lorsque la demande est faite pour un groupement de communes, chaque commune doit prouver l'organisation d'animations touristiques.
- Enfin, disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé : celui-ci va de 4.5 % pour une commune ou un groupement de communes de plus de 10 000 habitants permanents à 15 % pour les communes ou groupement de communes inférieure en terme de population.

La dénomination de « commune touristique » permet l'appartenance à une catégorie singulière de collectivités territoriales à laquelle peuvent s'adosser toutes politiques publiques spécifiques en faveur du développement touristique.

La Communauté de communes du Sauveterrois présente les conditions lui permettant de solliciter la dénomination de Commune Touristique pour toutes ses communes membres et à constitué un dossier à cet effet.

A ce dossier, il a été proposé de rajouter la liste des vignobles labellisés « vignobles et chai » et la liste des châteaux viticoles qui se visitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique, autorise M. le Président à solliciter la dénomination de commune touristique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Délégués SCOT : il est rappelé de nommer un délégué Scot dans chaque commune et d'envoyer les coordonnées à Isabelle Passicos à l'adresse mail paysrivesdegaronne@wanadoo.fr.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Regroupements d'EPCI

Une réunion des Maires des CDC de Targon, du Pays de Pellegrue, du Monségurais et du Sauveterrois a eu lieu le 12 octobre, à 21 heures, à Sauveterre, pour en débattre.

Monsieur le Président expose : « Dans le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) proposé par Monsieur le Préfet il est question de rapprochement de Communauté de communes : CDC de Monségur-La Réole-Auros, CDC Sauveterre-Pellegrue, CDC Vallon de l'Artolie-Targon.

Dans un premier temps, la CDC du Réolais a voté pour le projet du Préfet. Mais la CDC de Monségur a voté contre, et la CDC d'Auros aussi. Le Monségurais souhaite plutôt un rapprochement avec Pellegrue et Sauveterre. la CDC d'Auros souhaite plutôt un rapprochement avec Langon. Mais la commune de Monségur a voté "pour" rejoindre la CDC du Réolais, tout comme les communes de St Vivien de Monségur et Roquebrune.

Pellegrue et Sauveterrois ont voté contre. Le Sauveterrois souhaite rester seul et s'agrandir au "bassin de vie". La CDC de Pellegrue est tiraillée entre les bassins de vie St Foy, Monségur, et Duras.

La CDC de Targon a voté "contre", tout comme celle du Vallon de l'Artolie. Les deux CDC souhaitant, comme celle de Sauveterre, rester seules et/ou s'agrandir selon leur bassin de vie. Mais la commune de Targon a voté "pour" rejoindre la CDC du Vallon de l'Artolie.

Fait nouveau, ces jours-ci, le bureau de la CDC du Réolais a pris position pour rejoindre Auros, Langon et St Macaire. Dans ce sillage, tout le Sud Gironde (Captieux, Grignols, Villandraut, St Symphorien, Bazas) s'interroge sur l'opportunité de la création d'une grande CDC autour de Langon qui rassemblerait 8 CDC.

Au Nord, la communauté d'agglomération du Libournais a vu le jour. Le rapprochement entre les CDC de St Emilion et Lussac est en cours, tout comme le rapprochement des 2 CDC du canton de Branne.

Le débat doit être clos avant le 31 décembre, et recueillir une majorité des 2/3 de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), sinon, c'est le projet de M Le Préfet qui s'appliquera. La prochaine réunion de la CDCI a lieu le 3 novembre.

Les questions qui nous sont posées sont la suivantes :

- Alors que des grandes communautés de communes voient le jour ici et là, devons nous rester comme nous sommes, ou bien grandir ?
- Comment aider les communautés des communes de moins de 5000 habitants qui nous touchent Monségur et Pellegrue, et qui doivent trouver une solution pour passer le seuil de 5000 habitants minimum, imposé par la loi ?
- Que se passera-t-il pour les communes de la CDC de Targon, si la commune de Targon quitte la CDC pour rejoindre la CDC du Vallon de l'Artolie ? »

Syndicat des Eaux :

Serge Duru, suite à une réunion qui a eu lieu à la Sous Préfecture, informe que l'amendement de fusion entre le SIVOM de Monségur et le SIAEP de Castelmoron d'Albret sera présenté par Bernard Dussaut, suite à l'accord des deux Présidents. La fusion entre les SIAEP de Targon, Rions et St Brice demande plus de temps.

Philippe Bry, Vice-Président du SIAE de Castelmoron d'Albret est très surpris de cet amendement sur lequel il n'a pas été consulté. Il s'interroge sur la méthode utilisée.

Le Président, en tant que membre de la CDCI, informe que la méthode de travail qui a été choisie par la CDCI est le recueil du consensus sur les territoires avant de proposer des amendements au schéma de M Le Préfet. Mais il est important, pour cela, que les Présidents des syndicats et EPCI concernés, consultent leur assemblée, avant de donner leur accord aux représentants de la CDCI.

Yves d'Amécourt, en tant que Maire de Sauveterre, regrette que la fusion entre les SIAE de St Brice et de Castelmoron d'Albret ne soit pas proposée, dans la mesure où la commune de Sauveterre est desservie par ces deux syndicats. Le commune de Sauveterre a délibéré favorablement à cette fusion y compris pour transmettre l'assainissement au SIAEP si cette fusion avait lieu.

Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Il semble que l'accord unanime soit obtenu pour maintenir tous les RPI qui le souhaitent.

Des réunions ont lieu en ce moment sur les différents sujets, pour préparer des amendements pour la CDCI du 3 novembre.

Réunion de bureau : Lundi 7 novembre 2011 à 18 h 30

Prochain Conseil Communautaire : Lundi 21 novembre à 18 h 30 à Mauriac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.